



Litige de mitoyenneté

Par varoise

Suite à un référé demandant une expertise amiable, je me retrouve avec une expertise judiciaire.

Le juge a été changé en cours de procédure.

L'avocat adverse a oublié de dedans des dommages et intérêts dans l'assignation. Il les demande dans ses conclusions dont des D et I pour procédure abusive alors de la procédure est initiée par lui.

Par Isadore

Bonjour,

Quelle est votre question exacte ?

Par varoise

3 questions en fait.

Je pense que les 3 faits que j'expose ne sont normaux.

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

Avez-vous un avocat ? Si oui que conseille-t-il ?

Par varoise

J'ai changé plusieurs fois d'avocats: soit ils refusent le dossier soit ils sont immédiatement corrompus. La différence de discours entre le premier RDV et les suivants est très net.

Par yapasdequoi

Ce n'est pas étonnant si vous présentez le litige aussi clairement qu'ici....

Faites un effort pour exposer mieux.

Par varoise

Suite à un échange de servitude, mon voisin devait décaler sa clôture de 1m .il ne l'a pas fait mais déclare que oui.

Quand nous avons posé notre portail, il a dit que le pilier était chez lui, puis qu'il y avait un chemin et que je ne devais pas remettre de portail.

Le juge des référés l'a débouté et a nommé un expert pour un bornage forcément amiable puisque un tribunal de référé ne peut pas ordonné un bornage judiciaire.

Or notre adversaire a lancé une procédure de bornage judiciaire.

Je ne trouve personne pour s'opposer à cette procédure.

Par yapasdequoi

Et pourquoi voulez vous vous opposer au bornage ? C'est contre vos intérêts. Le bornage est obligatoire pour déterminer qui a raison et qui a tort.

Par Nihilscio

Bonjour,

Le bornage étant un droit, le juge ne pourra que l'ordonner à frais partagés.

Qu'aucun avocat n'accepte de vous suivre dans le refus du bornage se comprend très bien.

Le juge des référés peut ordonner un bornage. Ce qu'il ne peut faire est de statuer sur le procès verbal proposé par le géomètre-expert.